

Nous avons encore besoin de l'AI, même au 21^e siècle



Christine Romann

Tout le monde s'accorde sur le fait que les personnes devenues invalides en raison d'une atteinte physique, psychique ou mentale à leur santé ont droit aux prestations de l'Assurance-invalidité (AI). Celle-ci leur permet d'assurer leur subsistance économique et accompagne leur (ré)insertion dans le monde du travail et dans la société tout en les aidant à mener une vie responsable et autonome. Personne ne conteste non plus que l'AI ne doit plus être financièrement «affamée» et que les efforts entrepris pour équilibrer son budget ne sauraient mettre en danger l'existence des personnes concernées. Les avis divergent cependant sur les raisons ayant entraîné sa dérive financière. Et si le diagnostic manque de clarté, il est bien difficile de trouver des stratégies thérapeutiques judicieuses!

Il est évidemment incontesté que le monde du travail subit des changements structurels. L'économie suisse, marquée par la concurrence globale et par le défi de l'évolution démographique, table sur l'accroissement de la productivité. Tel est le quotidien professionnel auquel nos patients et nous-mêmes sommes tous confrontés. Non seulement le volume de travail va croissant et les tâches deviennent de plus en plus complexes, mais grâce à internet, aux portables et à la technologie BlackBerry, nous sommes potentiellement à pied d'œuvre 24 heures sur 24. Comme «matière première», la Suisse dispose surtout de citoyens bien formés, en bonne santé et performants, pour pouvoir gagner et maintenir sa place dans

Les exigences accrues ne font pas que des gagnants

cette économie globalisée. Les exigences sont élevées et ne baisseront pas à l'avenir. Le travailleur doit et devra non seulement être très productif, flexible, créatif, avoir l'esprit d'équipe et des compétences sociales, être tolérant, ne pas craindre les conflits et être capable d'apprendre seul, mais aussi disposer des compétences professionnelles nécessaires.

Dans une telle course, il n'y a pas que des gagnants. Toute personne disposant de peu des ressources psy-

chiques, par exemple parce qu'elle est née dans une famille souffrant de dysfonctionnements, ou quiconque doit mener sa vie en supportant la charge d'une maladie chronique, physique ou psychique, ou est limité suite à un accident, risque de se surmener et de s'épuiser face à ces exigences accrues. Or, qui dit épuisement, dit baisse de la productivité que l'on tente de compenser à tout prix, tombant ainsi dans un cercle vicieux catastrophique pour la santé.

Même sans données scientifiquement établies, l'on peut partir du principe que ces modifications structurelles ont à tout le moins fortement contribué à engendrer une augmentation du nombre de rentes AI. Les coûts financiers vont à la charge de l'assurance-sociale, et les «coûts humains» incombent aux personnes concernées. Quant à nous, médecins traitants, nous sommes impliqués en tant

Face à l'accroissement des tâches, l'AI a besoin de notre solidarité

que rédacteurs de certificats. Rechercher un fautif revient à vouloir créer un climat social où les exigences d'économies pourront être satisfaites au détriment des personnes concernées. La votation du 17 mai 2009 concernant le financement additionnel temporaire de l'AI fera sans doute, si elle a lieu, office de test en la matière.

L'AI fait de gros efforts pour équilibrer son budget. Grâce à la détection et à l'intervention précoces, elle a comblé certaines lacunes. Elle agit où elle peut, mais quand il n'y pas de places de travail, comment proposer de nouvelles perspectives aux personnes moins performantes? Nous ne pouvons pas attendre de l'AI qu'elle résolve les questions structurelles, et celle-ci ferait bien de ne pas s'y risquer. Si elle le faisait, elle porterait préjudice aux personnes qui lui sont confiées.

Pour répondre à l'accroissement de ses tâches – ou pour y répondre à nouveau correctement, dirais-je en tant que psychiatre praticienne – l'AI a besoin de notre solidarité. Créée en 1960 en tant que petite sœur de l'AVS, elle est un précieux partenaire de réinsertion et de soutien aux personnes présentant des déficiences, et c'est pourquoi nous avons encore besoin d'elle, même au 21^e siècle.

*Dr Christine Romann,
membre du Comité central de la FMH, responsable du
domaine Prévention et promotion de la santé*